



# CAPN

## Compte-rendu



02 40 20 76 56

### DE MUTATIONS DES CADRES B

### 1<sup>er</sup> septembre 2015

e-mail : fo.dr44@dgfip.finances.gouv.fr

#### FIN DU REVE !

**- 1 573 en administratif  
et - 140 en informatique**



Les travaux de la CAPN de mutation B se sont achevés le 30 juin 2015.

Pour ce premier mouvement **fusionné** de la catégorie B nous sommes loin, bien loin du rêve que nous avons conté en propos liminaires et proche du

cauchemar ....

**En effet 1 713 emplois restent vacants à l'issue du mouvement du 1er septembre 2015.  
-25,7 dans le 44 !**

Cette politique d'emploi, que nous avons dénoncée en ouverture de cette CAPN, conduit la DGFIP à prioriser certaines missions et à organiser l'abandon d'autres.

Malgré l'importance de ce déficit, l'administration n'a pas décidé pour l'instant de faire appel à la liste complémentaire des concours de catégorie B.

Pour **FO** ces décisions sont totalement irresponsables. Sans un vaste plan de recrutement, nous ne pourrions correctement assurer l'exercice de nos missions.

Depuis 10 ans, la DGFIP a déjà payé un énorme tribut aux suppressions d'emplois. La vacance globale s'élève à 4 % avec un décalage entre la province 3,2 % et la région Île-de-France 7,2 %. **FO** exige le comblement des emplois à hauteur des vacances et un recrutement permettant d'assurer un service public de qualité.

Sur 6 327 demandes (hors stagiaires), la Direction Générale a muté 4 067 agents soit un taux de satisfaction de 64,3 % avec 531 mutations supplémentaires prononcées dans les suites.

63% des titulaires et 50 % des stagiaires mutés ont obtenu leur 1er vœu. Il reste 29 contrôleurs affectés d'office.

Il est à noter, que pour la DGFIP, un agent est considéré comme satisfait dès lors qu'il a obtenu une mutation, même d'office.

On se félicite que la demande de **FO** de traiter l'ensemble des rapprochements externes ait été entendue.

Les élus **FO** dénoncent néanmoins le traitement réservé aux agents demandant un rapprochement.

Des contrôleurs mutés au projet dans un département sur leur vœu rapprochement externe au titre du quota de 50 % prioritaires, se sont retrouvés sur des vœux pour convenance personnelle parce qu'ils possédaient une ancienneté au-dessus de la coupure affichée dans les suites. De ce fait l'administration n'a pas examiné le rapprochement sur leur résidence.

L'administration a décidé par ailleurs d'examiner les rapprochements internes mais elle les a limités en fonction des missions structures demandées par l'agent.

Aucune mutation interne n'a été prononcée dans les suites, elles sont reportées au mouvement complémentaire de mars 2016.

Pour information, le projet sera publié mi octobre.

S'agissant des départements d'Outre Mer, à l'issue des suites, des «non originaires» ont pu rejoindre ces départements sur la base de l'ancienneté administrative, la priorité «originaire DOM» étant dorénavant supprimée.

Les élus **FO** dénoncent une nouvelle fois l'inégalité de traitement entre les contrôleurs administratifs et les informaticiens. Le mouvement des informaticiens affichait 153 mutations au projet et 151 après les suites, ce qui est dérisoire. Par ailleurs ils ne peuvent pas participer au mouvement complémentaire du 1er mars 2016.

**Sur le volume de dossiers confiés à FO, 25 % ont vu leur affectation modifiée dans les suites.**

**FO** dénonce un système de RAN inadapté à notre réseau et rappelle son attachement à des règles de gestion qui profitent à tous les agents, à savoir :

- une affectation la plus fine possible : Département Commune – Structure
- le rétablissement du droit au retour pour les promus de C en B
- 2 véritables mouvements par an ainsi qu'un mouvement spécifique sur poste
- le classement des demandes prioritaires à l'ancienneté du fait générateur
- la possibilité donnée aux stagiaires de participer au mouvement complémentaire dès lors qu'ils demandent un rapprochement interne ou externe.

**FO exige que tout poste vacant soit pourvu dès lors qu'il est sollicité par un agent.**